

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°28 du 9 juillet 2010

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°24

DÉCISION N° 0-23657-2010/DEF/EMM/STN
portant changement de position de la vedette de servitude et de transport de personnel « Bégonia ».

Du 21 juin 2010

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « soutiens navals »*.

DÉCISION N° 0-23657-2010/DEF/EMM/STN portant changement de position de la vedette de servitude et de transport de personnel « Bégonia ».

Du 21 juin 2010

NOR D E F B 1 0 5 1 1 6 1 S

Références :

- a) Arrêté n° 52 du 7 mars 2001 (BOC, p. 2772. ; BOEM 570-0.1) modifié.
- b) Instruction n° 0-62862-2007/DEF/EMM/STN du 16 octobre 2007 (n.i. BO).
- c) Procès-verbal n° 2-18466-2010/SMP BREST/BATDESARM du 7 mai 2010 (n.i. BO).
- d) Message Mélinda EMM/STN du 12 mars 2010 (n.i. BO).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 570-0.2.6

Référence de publication : BOC N°28 du 9 juillet 2010, texte 24.

La vedette de servitude et de transport de personnel Y 609 « *Bégonia* » est condamnée le 1^{er} avril 2010 [référence c) (1)] et le numéro de coque Q 858 lui est attribué.

La coque Q 858 sera déconstruite.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1^{re} classe,
sous-chef d'état-major « soutiens et finances »,*

Hubert SCIORELLA.

(1) n.i. BO.